

L'accueil et l'intégration des étudiantes et des étudiants des minorités ethniques dans les cégeps de langue française

Denyse Lemay

Conseillère pédagogique
Cégep de Bois-de-Boulogne

La Direction générale de l'enseignement collégial vient tout juste de faire paraître les résultats de l'étude effectuée pour le Service des affaires étudiantes sur l'accueil et l'intégration des personnes issues des minorités ethniques dans les cégeps de langue française¹.

L'étude comporte trois parties : la première présente une description des principales mesures en cours dans les cégeps de langue française à l'intention des étudiantes et des étudiants des minorités ethniques ; la deuxième donne des indications sur la fréquence d'utilisation de ces mesures dans le réseau collégial public de langue française ; enfin, la troisième présente des besoins exprimés par diverses personnes travaillant à l'amélioration des services offerts à cette clientèle.

QUELQUES CONSTATATIONS

Certaines constatations intéressantes se dégagent de l'étude.

La très grande majorité des mesures d'accueil et d'intégration de la clientèle issue des minorités ethniques ont cours actuellement dans les cégeps de la région de Montréal. On le comprend aisément puisque 82,8 p. cent des allophones qui fréquentent le réseau collégial se concentrent dans les collèges du centre de Montréal et que 94 p. cent d'entre eux

se retrouvent dans les collèges de la région de Montréal, incluant Laval et la rive sud.

On ne peut cependant écarter l'intérêt de mesures de rapprochement entre les communautés amérindiennes et la majorité francophone ou encore entre les communautés francophone et anglophone qui fréquentent un même cégep. Ces situations se présentent en régions.

Les collèges ont surtout mis en œuvre des interventions en matière d'accueil et d'intégration de la clientèle des minorités ethniques dans les secteurs de l'animation étudiante ; à titre d'exemples, plusieurs cégeps de la région montrealaise ont tenu des journées interculturelles, sous diverses formes ; certains offrent aux allophones des mesures de soutien linguistique non créditées.

Par ailleurs, le secteur pédagogique est moins riche en interventions ; certains professeurs ont fait des expérimentations particulières en termes de contenu interculturel ou d'activités de rapprochement, mais si l'on considère l'ensemble des professeurs, ce sont des expérimentations relativement isolées.

Plusieurs collèges se sont intéressés au perfectionnement de leur personnel en matière interculturelle : les professeurs et les professionnels sont des groupes privilégiés quant aux sources et aux occasions de perfectionnement comparativement aux employés de soutien.

La question du respect des droits des minorités et de la prévention de la discrimination a fait l'objet de peu d'interventions systématiques, même si un collège

est allé jusqu'à engager un ombudsman des minorités ethniques.

Plusieurs collèges ont élaboré ou sont en train d'élaborer des orientations en matière interculturelle ; un seul possède déjà une politique formelle d'éducation interculturelle.

UTILITÉ DU RAPPORT

On comprend aisément l'intérêt de la DGEC pour une telle étude : elle voulait un tableau d'ensemble de la situation qui lui permettrait de dégager ses propres orientations. Le document est également intéressant à consulter à d'autres égards. Il permet à chacun de situer ses propres interventions ou celles de son collège face à d'autres. L'éventail des mesures actuellement en cours peut, dans certains cas, suggérer des actions à entreprendre. Le rapport décrit des expériences menées dans le réseau des cégeps francophones ; si des personnes les jugent intéressantes, elles y trouveront suffisamment d'indications précises pour établir des contacts avec les établissements où elles se sont déroulées.

La bibliographie propose en outre des ouvrages généraux sur la problématique de l'immigration et de l'intégration. Elle est suivie d'une liste commentée des ressources en interculturel utile aux cégeps francophones, que ce soit des rapports de recherche, des revues, des vidéos, un regroupement du matériel didactique ou du matériel d'animation.

PISTES D'ACTION

La conclusion risque la suggestion de six priorités d'action. Elle s'appuie sur les données recueillies au cours de

LA CUEILLETTE DE L'INFORMATION

Afin d'obtenir les informations pour l'ensemble des cégeps francophones du réseau dans un temps relativement limité, des méthodologies variées ont été utilisées :

- ❑ *Un questionnaire comportant soixante et onze questions* ; ce questionnaire, envoyé dans l'ensemble des cégeps de langue française, a permis de faire un inventaire systématique de l'ensemble des mesures en matière d'éducation interculturelle et d'intégration des minorités ethniques et ainsi d'obtenir des données sur la popularité de certains types de mesures et sur certaines interventions qui auraient pu rester méconnues ;
- ❑ *Des rencontres personnelles, des visites sur les lieux, des lectures, la participation à des débats avec des gens d'autres cégeps ou d'autres niveaux d'enseignement sur le thème de l'éducation interculturelle* ; combinée au questionnaire, cette approche a permis de mieux décrire les mesures actuellement mises en place et d'en dresser un tableau général ;
- ❑ *Des entrevues avec des groupes de personnes travaillant à améliorer les services auprès de la clientèle pluriethnique* ; en provenance de 9 cégeps, 52 professeurs, professionnels, employés de soutien et administrateurs ont ainsi été rencontrés. Les entrevues portaient sur les mesures actuellement offertes par ces personnes aux étudiantes et aux étudiants des minorités ethniques, les difficultés rencontrées, résolues et non résolues et les besoins en vue d'une amélioration éventuelle des services. Cela a permis de mieux comprendre la problématique générale actuelle des cégeps qui accueillent une clientèle pluriethnique.

l'étude de même que sur deux recherches d'envergure² menées sur les étudiantes et les étudiants du collégial. Ainsi, malgré les initiatives remplies de créativité, on constate qu'il reste beaucoup à faire pour :

- améliorer la qualité des cours de français aux allophones ;
- favoriser la réussite scolaire de certaines minorités ethniques ;
- assurer des contacts harmonieux, sur des périodes continues, entre les diverses communautés ethniques, majoritaires et minoritaires ;
- atteindre l'objectif de formation soutenue de tout le personnel aux réalités interethniques ;
- formuler des positions d'établissements claires en matière interculturelle, qui soient génératrices de mesures stables ;
- élaborer et évaluer des instruments qui pourraient faciliter l'intégration des minorités ethniques. ▀

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. LEMAY, Denyse, *Accueil et intégration des personnes issues des minorités ethniques au collégial. Inventaire des mesures et besoins exprimés dans les cégeps francophones*, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, 1990, 89 p.

On pourra lire aussi :

FONTAINE, Pierre, *Accueil et intégration des personnes issues des minorités ethniques au collégial. Inventaire des mesures et besoins exprimés dans les cégeps anglophones*, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, 1990, 46 p.

LECLERC, Chantal, *La présence des minorités linguistiques au collégial*, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, 1990, 31 p. et annexes.

Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces trois études au Service des affaires étudiantes de la Direction générale de l'enseignement collégial (418-644-1844).

2. Données tirées des ouvrages suivants :

LEVESQUE, Mireille et PAGEAU, Danielle, *La persévérance aux études. La conquête de la toison d'or ou l'appel des sirènes*, Québec, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, coll. « Les cheminements scolaires au collégial dans les années 80 », juin 1990, 431 p.

TCHORYK-PELLETIER, Peggy, *L'adaptation des minorités ethniques. Une étude réalisée au cégep de Saint-Laurent*, Saint-Laurent, Cégep de Saint-Laurent, 1989, 198 p.